

10 %

QUE RÉPONDRE À VOS PATIENTS ?



seulement des chirurgiens-dentistes
utilisent des amalgames à plus de 50 %
pour les restaurations.
Source : sondage minute ADF réalisé
du 4 au 10 mars 2015.

de façon importante l'utilisation
des amalgames à base de mercure
dans le traitement de la carie dentaire.
Il s'agit d'une recommandation
qui répond avant tout à un objectif
de protection de l'environnement
et non de santé publique. Car l'ANSM
après avoir analysé le rapport
bénéfices-risques des amalgames
dentaires, et contrairement à l'avis
de certaines associations, estime que
le risque sanitaire lié au mercure
n'est pas avéré.

Pourquoi malgré tout ne pas arrêter totalement son utilisation ?

Parce que le mercure des amalgames
reste utile dans des cas particuliers.
Par exemple, pour traiter des pathologies
carieuses très importantes (multiples
ou de grandes tailles), où l'utilisation
de solutions alternatives, comme
la résine, le verre ionomère, etc., rend
impossible la fixation.

Que sait-on aujourd'hui sur ces solutions alternatives ?

Nous n'avons pas encore le recul
suffisant pour évaluer la sécurité
de toutes. Elles sont, comme
le mercure, suspectées de relâcher
des substances dans l'organisme.
De plus, ces solutions sont plus
onéreuses et moins bien prises
en charge par la sécurité sociale.
Enfin, pour le chirurgien-dentiste,
elles sont techniquement plus
difficiles à poser, l'utilisation
de résine et de colle nécessitant
une bouche complètement sèche.

donné par le comité scientifique
européen en 2008. Viennent ensuite
les recommandations émises par
la Convention internationale de Minamata
en 2013. Enfin, la troisième source est
un rapport de l'Inserm datant de 2014,
qui a été réalisé à la demande
de l'ANSM afin de recenser les travaux
scientifiques publiés sur le sujet,
dont aucun n'a prouvé l'existence
de pathologies liées à la présence
de mercure en bouche. L'ANSM
a donc souhaité revoir son rapport
à la lumière de ces nouvelles données.
Cette mise à jour était aussi l'occasion
de s'intéresser aux risques potentiels
apparus depuis 2005, et d'émettre
de nouvelles préconisations.

Quelles sont vos recommandations ?

L'ANSM, de même que les conventions
internationales, préconise de réduire

Un certain nombre d'informations,
bonnes ou mauvaises, sont actuellement
véhiculées par les médias au sujet des
amalgames. Quelques-unes peuvent
inquiéter les patients. Que leur répondre

• **Je suis enceinte, mieux vaut éviter les amalgames...**

Même s'il n'est pas conseillé de se faire
poser des amalgames pendant la
grossesse, c'est au chirurgien-dentiste
de décider au cas par cas.

• **En cas d'allaitement, les amalgames peuvent-ils nuire à la santé de mon enfant**

Il n'y a pas non plus de contre-indication
à allaiter quand on a déjà des
amalgames en bouche. En revanche,
la pose et la dépose d'amalgame ne sont
pas conseillées durant cette période.

• **Si je ne souhaite pas me faire poser d'amalgames, quelles sont les solutions alternatives ?**

Différentes solutions sont disponibles,
telles que la résine, le verre ionomère, etc.
Cependant, il faut savoir qu'en cas
de caries multiples les solutions
alternatives ne sont pas possibles.
De plus, la pose en sera plus onéreuse.

• **Faire enlever ses amalgames pour les remplacer par d'autres matériaux limite les risques pour la santé...**

Non, il n'y a aucune préconisation à les
enlever. Au contraire, car c'est en les
enlevant qu'un risque de relargage du
mercure dans l'organisme peut survenir.

• **Le blanchiment des dents obturées par des amalgames est-il sans danger ?**

Non. Il est fortement déconseillé
d'effectuer des éclaircissements
sur les dents obturées. Il y a un risque
de colorations verdâtres par relargage
de certains sels métalliques en
périphérie des amalgames.

• **Je souffre de glomérulonéphrite et j'ai entendu dire que cela pouvait être gênant**

Il est vrai que les amalgames sont,
par mesure de précaution, contre-
indiqués chez les patients dont le rein
est fragilisé par des antécédents
d'atteinte de leurs fonctions rénales.



EN SAVOIR +

AVEC LA NOTICE D'INFORMATION POUR LES PATIENTS
SUR LE SITE DE L'ANSM : [HTTP://BIT.LY/19MWIiw](http://bit.ly/19MWIiw)